

n'ébranlerait jamais le beau et sain type de Canadien qu'est "l'habitant" de Dorchester, "l'habitant" du Québec.

Si le très honorable premier ministre a toujours joui et jouit toujours de l'appui de la vieille province de Québec, c'est que les qualités de justice, de largeur de vues, de modération, de tolérance, de même que le pur canadianisme qui le caractérisent, sont aussi l'apanage du peuple de la province de Québec. Le Canada tout entier a toutes les raisons de savoir, après quatre ans de guerre sous le gouvernement King, que ses destinées sont entre bonnes mains. Les mesures bienfaitantes qui abondent dans le discours du trône recevront du pays tout entier l'accueil enthousiaste qu'elles méritent, parce que leur opportunité n'échappe à personne et qu'elles correspondent aux vœux du peuple canadien.

C'est mon privilège de représenter dans cette Chambre un comté typiquement canadien. En effet, dans Dorchester, on trouve les quatre éléments qui ont le plus contribué à l'édification de la race canadienne. Chez nous, Canadiens d'origine anglaise, écossaise, irlandaise et française se coudoient, s'estiment, fraternisent et—le croiriez-vous—vont jusqu'à s'aimer et à fonder des foyers où règne le bonheur. Tous ces compatriotes sont de véritables Canadiens. S'ils conservent, comme il convient, de fortes attaches à leurs pays d'origine, ils sont par toutes les fibres de leur âme attachés au Canada, qui occupe dès lors, incontestablement et irrévocablement, la première place dans leur cœur. Dans Dorchester, je suis fier de le proclamer, les préjugés de race n'existent pas et chacun a pour son voisin la considération et l'estime que l'on éprouve pour un compatriote. L'immense majorité de mes électeurs est constituée de cultivateurs, citoyens paisibles s'il en fut, aimant la terre, leur famille, leur église et leur patrie. Ils triment dur de l'aurore au crépuscule et, depuis que l'appel aux armes a sonné pour la défense de leur sol et de tout ce qu'ils aiment, ils ont redoublé d'efforts parce que le pays avait besoin du produit de leur labeur. Parmi leurs fils et leurs filles, plusieurs sont partis,—un grand nombre hélas ne reviendront pas,—et ceux qui restent travaillent et prient en attendant le jour de la victoire. "Ah! les braves gens de chez nous!" pouvons-nous dire et redire.

Ces braves gens, monsieur le président, ne réclament pas de privilèges et n'espèrent point de faveurs. Ils veulent recevoir et s'attendent d'obtenir de leurs gouvernements la juste considération, la part légitime qui leur revient. Ils seront heureux de constater qu'un fois de plus le gouvernement actuel leur témoigne

sa sollicitude en leur garantissant par législation un prix rémunérateur pour leurs produits, après la guerre.

Au cours de la guerre actuelle, le Gouvernement a fort sagement établi un contrôle des prix en fixant un chiffre maximum au delà duquel on ne peut, sans encourir des sanctions sévères, vendre certains produits. Ce contrôle était évidemment nécessaire pour éviter l'inflation. Le cultivateur n'a pas récriminé et il a, de bonne grâce, accepté ces restrictions dans l'intérêt général. S'il a quelquefois protesté,—et je l'ai fait moi-même, vigoureusement, en certaines occasions,—c'est que certains fonctionnaires trop zélés, ou parfois trop bornés, n'ont pas fait la part des circonstances.

Quoi qu'il en soit, il est réconfortant de constater qu'aujourd'hui le Gouvernement assure à nos cultivateurs que les prix qu'ils retiennent actuellement pour leurs produits leur seront garantis pour une période indéterminée, même après que les hostilités seront terminées.

Un autre fait que la population canadienne ne manquera pas d'apprécier à sa juste valeur a trait aux allocations familiales. Je cite le discours du trône:

La famille et le foyer constituent les assises de la vie nationale. Afin d'aider à assurer aux enfants de la nation un minimum de bien-être ainsi qu'à leur procurer autant que possible des avantages égaux dans la bataille de la vie, vous serez appelés à approuver une mesure établissant des allocations familiales.

La famille, y est-il déclaré, est à la base de la vie nationale. C'est un truisme que, malheureusement, on n'a pas toujours apprécié dans la législation, mais un principe dont l'application à notre vie nationale aura les plus heureux résultats, si l'on tient compte des besoins de toute la nation.

La valeur d'une nation tient en effet à l'ensemble des valeurs individuelles qui la composent; la nation entière a donc un intérêt vital à ce que, dans chaque famille, chaque enfant reçoive le minimum de confort, de soins médicaux et de formation qui lui permettront de se développer et de devenir un actif pour le pays. Au cours de la guerre actuelle, les médecins examinateurs de l'armée ont constaté de façon irréfutable que le nombre des jeunes gens physiquement inaptes au service militaire était beaucoup plus considérable dans les classes pauvres et laborieuses que parmi les membres des familles à l'aise.

Les allocations familiales et les assurances sociales corrigeront une inégalité sociale dont souffrent surtout les enfants de familles pauvres et procureront à ces petits êtres, pour qui le sort n'a pas été généreux, les moyens de se développer physiquement et moralement. Cette législation s'inspire du plus pur chris-